

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, dans les locaux du SICTOM de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de M. MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 08 janvier 2025

**ETAIENT PRESENTS :**

**Communauté de communes BERRY GRAND SUD** : - GILANT Martine - MARQUIS Michel - LEONARD Jacques Olivier- TARRET Gilles - BOUET Marie-Jeanne

**COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE** : - Jean-Pierre SOUPIZE- CHANIER Alain- Alain BOULICAUD - Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE - Guy FABRE – René CRESPIY - Gilles MALLET – Patrick CLEMENT- Christian DOUCET- Gérard FERRIERE – Patrick THEVENIAUD – Roger CHEVALIER -Patrice POGET- SOUDER Philippe-

**Communauté de communes PAYS D'HURIEL** : GHESQUIERE Alexis - PASCUAL Daniel -BLINET Roger - TRAYSSAC Alain- AGUILLAUME Valérie-

**MONTLUCON COMMUNAUTE** : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DOUAR Leila - HURTAUD Jean-Pierre - BERTON Alric - DELUDET Pierre - DALBY Christian- - LEFEBRE Joel- HALM Christiane -BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - OSTERTAG Stéphane - BESSON Valérie -BERNARD Jean-Luc-LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - CONTAMINE Bernard- PENTHIER Thierry - VERGE Alain- LAMOINE Jean-Paul- AZEVEDO Fernando - MOLAIR Audrey- LEFEBVRE Romain -BOURIQUAT Bruno- LHOSPITALIER Géraldine - MARQUES Anaïs- - COUTIER Jerome-

**Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS** : - DELANOY Pierre-Marie - CHAUSSENOT Paula

**Communauté de communes VAL DE CHER** : JEAN Caroline - DELHOUME Jean-Philippe- MORA Jean -

Rémi BOROWIAK

Directeur du SICTOM

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

**Communauté de communes BERRY GRAND SUD** : BILLAUT Charlotte- ES-MOINGT Guy -- CARREZ Thierry -- MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTENS Aine -BERTALEB Anna- CASSONET David- BOUCHERAT Christelle.

**COMMENTRY MONTMARCAULT NERIS COMMUNAUTE** : Titulaires : Fernand SPACCAFERRI - - Stéphane JARDONNET – Michel KUPERMAN - HOEZ David - BROCARD Lionel- MARESQ Fabrice- -CARRE Marie-RICHARDOT Michel - Emilie BOUXIN - Chantal DELEAU PERRAUD- DERECH Ghislain -  
Suppléants : PORTET Patrick-BOURDIER Patrice-BOULET Annick -ALVARO Arthur-LEFEBVRE Jocelyne-JARDOUX Gérard-BELLINI Sylvain- SCHINDLER Johann-TRUCHE Bernard-POMMEROL Sébastien-QPATUREAU Alain-LECRAS Thomas-FROELHY Joëlle-MONCELON Jean-Pierre-GILBERT Olivier-RIMBAULT Cyrille-CHAMPOMIER Catherine- ROULLIER Claude

**Communauté de communes PAYS D'HURIEL** : BOUTET Samantha - COFFIN Denis- MANTZ Didier -BEAUFILS Wilfrid - THOMAS Lionnel - COULANJON Jérôme -- HENNEQUIN Marie- DUMONTET Bertrand- AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle – RAFFINAT Pascal - DUMONT Serge- BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc-

**MONTLUCON COMMUNAUTE** : - Titulaires : TAILHARDAT Valérie- LAROCHE Pierre-LESAGE Viviane- RAYNAUD Laeticia- PASQUIER Annie - NOEL Suzanne MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques- -BROCHET François-LACAUX Fabrice-PIRES Isabelle- SANVOISIN Christian- DELAUME Colette -TRIKI Samir- GLOMOT Philippe -  
Suppléants : GERINIER Joelle-MOUTOT Michel-JARRAUD Magali-THAVENOT Fabien-PERNELLE Jérôme-LABOUESSE Albert-Paul-IMBERT Didier-LARDY Isabelle-ROY Christine- BENOIT-GOLA Anne-Cécile-NOUHANT Francis-GUERIN Jean-Pierre-CHAUVET Caroline-DUFLOUX Patrick-BERGERON Karine- -AYDIN Sévil - NOUAILLES Didier- LIMOGES Pierre -DUBOISSET Gilles- NOVAIS Fernando-JOUANNIN Nadège- DE CASTRO ALVES Manuelle-WERTH Juliette- -SARTIRANO Sylvie-MAURY Jean-Pierre-MONTASTIER Maryse- FREVILLE Yves- GOUZIEN Sylvie

**Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS** : PHILIPPON Didier- FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François- DEMARTY Séverine

**Communauté de communes VAL DE CHER** : - JOB Adrien -BRUNOL Edith - LAPP Gilbert - BOUDRON Gaele - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noelle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - LACHASSAGNE Geneviève PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – PETIT Angélique- KEMIH Mohamed - SIODLAK Daniel

M. MOMCILOVIC commence la séance par évoquer la présentation du débat d'orientation budgétaire, qu'il va expliquer après la présentation du CA prévisionnel de 2024, ainsi que la partie investissement. Il s'agit d'une présentation à titre d'information.

Et les deux budgets, investissement et fonctionnement seront votés le jour de présentation du compte administratif. M. MOMCILOVIC souhaitait aujourd'hui qu'on les présente puisque c'est ce qui nous sert de base pour préparer le budget 2025.

### **1- CA prévisionnel 2024 :**

M. DE SOUSA explique qu'il va s'appuyer sur les documents envoyés.

Au niveau de nos recettes de fonctionnement, nous avons réalisé 17 841 278 millions d'euros. Nous avons prévu 18 669 836 €. Donc on a réalisé moins que ce que qu'on avait mis au budget.

Les lignes sur lesquelles je peux vous communiquer des informations portent sur l'électricité, on avait prévu 100 000 €, donc on a dépensé 57 790 €. Ça représente des baisses de consommation, mais aussi comme vous avez pu tous le constater dans vos collectivités et même chez vous, c'est une baisse du prix du kWh cette année.

Au niveau du carburant, il était prévu 1 150 000 €, nous avons réalisé 812 680 €. C'est donc une baisse du prix du gasoil que nous avons chiffré à 2 € et qui en réalité était à 1,66, mais aussi une baisse de notre consommation.

La modification des tournées a fait qu'on a consommé moins de gasoil.

Concernant les locations mobilières là on a une augmentation puisque nous avons dépensé 70 306 €, et nous avons prévu 30 000 €. Cela s'explique parce qu'on a pris à notre charge des locations pour faire le criblage.

Avant ce criblage était sous-traité, aujourd'hui, on le fait en interne.

Sur l'entretien du matériel roulant, là aussi on a eu une augmentation par rapport à nos prévisions, on avait prévu 500 000 € d'entretien de matériel, on a dépensé 556 760 €.

Vous avez le détail des augmentations des entretiens matériels que nous avons eu cette année.

Sur le compte étude et recherche, on avait provisionné 122 000 €, on a réalisé 63 387 €. La dépense liée à l'étude de l'UVE a été budgétée en totalité sur 2024 alors qu'elle va s'étaler sur 3 ans. La somme dépensée en 2024 reflète bien la réalité.

Concernant le coût de traitement de nos ordures ménagères, on finit à 6 041 946 €.

Sur les voyages et déplacements, la dépense est aussi plus importante que ce qu'on avait prévu, mais je vous rappelle que cette année on a fait un changement de tournée, on est sur 4 jours au lieu de 5 jours et on a dû prendre en charge pendant cette durée d'adaptation les repas de de notre personnel.

Au total il avait été prévu au chapitre 11 : 9 252 672 € le réalisé est en fait de 8 835 129.74 €

Ensuite sur le compte 12 au niveau de de nos dépenses on avait prévu 6 691 000 € en dépenses de personnel, on finit à 6 635 000 € avec des variations. En effet, des agents sont partis et nous avons dû faire appel à de l'intérim.

Au chapitre des recettes sur nos frais de remboursement, on avait prévu le remboursement de nos arrêts maladie pour 180 000 €, on a encaissé 175 000 €.

Au chapitre 70 donc en particulier, on avait budgété 1 907 000 €, on a eu 2 037 319 €.

M. MOMCILOVIC Précise que les chiffres donnés aujourd'hui, ne sont pas les chiffres définitifs, on n'a pas encore tout validé.

## **2 - Point investissement 2024 :**

M. GLOMOT n'étant pas arrivé, c'est M. BOROWIAK qui va expliquer les investissements.

M. BOROWIAK signifie que pour 2024, il y avait deux véhicules de collecte en 19 tonnes donc qui ont été achetés via l'Ugap.

Ce qui représente 484 000 € dépensés sur les 500 000 € de prévu.

Un télescopique également pour la plateforme de compostage, 155 000 € budgété, 143 000 € dépensés.

Un véhicule utilitaire pour le service compostage pour aller notamment sur tous les sites de compostage collectif. Nous l'avions budgété neuf, et en fait on a trouvé un véhicule d'occasion pour 22 000 €.

On a également acheté cette année, on en avait parlé, un véhicule pour laver les bacs pour éviter trop de manipulations : ramener les bacs biodéchets au site, les vider, les laver et les ramener après sur les points. Donc on a acheté un véhicule d'occasion pour les laver.

Il y avait un également des travaux qui avaient été prévus pour la piste de lavage, donc piste de lavage génie civil, le bâtiment pour stocker le matériel plus la partie électricité et process. Il y avait 240 000 € qui avaient été prévus et finalement il y aura 278 000 € de dépenses.

On n'avait pas prévu de refaire la totalité des pistes de lavage.

En effet, on prévoyait d'en garder une partie, mais le béton est fendu, donc on va se retrouver avec une piste à moitié neuve, à moitié d'occasion. On a décidé de

refaire entièrement trois pistes de lavage.

L'acquisition de sprinkler a été faite pour la plateforme de compostage.

Le portique de radioactivité, a été remis en état et réétalonné ce qui nous vaut notamment des déclenchements assez fréquents sur le portique de détection de radioactivité, souvent dû à des gens qui sont en automédication ou pour des traitements cancéreux.

Concernant les garde-corps en déchetteries, ils ont été mis en place sur Prémilhat.

A propos de la rétention d'eau d'incendie, c'est un budget qui a été reporté. La DREAL nous impose de faire des bassins pour pouvoir stocker les eaux en cas d'incendie. Et comme sur nos déchetteries on a assez peu de place et notamment celle de Commentry, on va être obligé de faire sauter toute la voirie poids lourds qui est en bas, où il y a les bennes pour enterrer une cuve de 180 m<sup>3</sup> pour stocker l'eau. Toutes les déchetteries vont être obligées de se conformer à cette réglementation.

Concernant le local gardien, c'était une remise en état, ça avait été vu dans les comités de pilotage hygiène et sécurité, les travaux vont commencer notamment à Commentry.

Au sujet des colonnes métalliques, elles sont arrivées la semaine dernière, c'est pour remplacer notamment sur le grand habitat vertical les points de collecte avec plusieurs bacs. Il y a moins de risques au niveau des incendies et puis cela fait moins de bacs disséminés un peu partout, c'est donc beaucoup plus esthétique. Les colonnes enterrées, ont été mises en place, à la Verrerie et également la rue des Anciennes Boucheries et une colonne à verre sur Meaulnes-Vitray.

Concernant l'achat des bacs, les nouvelles dotations qu'on fait tout au long de l'année, les composteurs, ce sont tous les composteurs individuels et collectifs pour les particuliers et l'habitat vertical.

Matériel informatique, c'est la gestion du parc.

Concernant le logiciel Axian, on a changé de fournisseur, et changé tout notre système de géolocalisation pour nos véhicules. Celui-ci nous permet de savoir où sont les camions, d'avoir des statistiques et de pouvoir répondre quand on nous appelle pour savoir si on est passé à un endroit ou pas, ça nous permet de confirmer si le camion est bien passé ou pas.

Concernant l'aménagement des bureaux, rien n'a été fait sur le prévisionnel.

L'atelier n'a aujourd'hui qu'une fosse. Dès qu'un camion est en panne et mis sur la fosse, les agents sont bloqués, ils ne peuvent plus travailler sous les autres camions. Donc nous avons acheté des colonnes mobiles ce qui permet de lever les camions plutôt que d'avoir à faire du génie civil et de faire une autre fosse.

Sur les 2 600 000 € d'investissements prévus, seul 1 900 000 € ont été réalisés.  
Sur les investissements, vous avez les restes à réaliser pour cette année.

Concernant la piste de lavage, les travaux vont commencer.

Les véhicules ont été livrés mais ils ont été livrés en janvier, donc ils sont encore en

reste à réaliser. Les travaux sur Chamblet, concerne l'aménagement de la déchetterie. Les autres travaux dans les déchetteries, concernent les rehausses des garde-corps qui n'avaient pas encore été facturés, mais les travaux ont bien été effectués.

### **3- Orientation budgétaire 2025 :**

M. MOMCILOVIC indique que sur les fiches qui vous ont été données, vous avez un certain nombre de chiffres qui vous donnent un aperçu des augmentations qui nous sont imposées et contre lesquelles on ne peut absolument rien faire.

Il y en a même une qui a été oubliée car elle vient d'être portée à notre connaissance, et qui est relatif à l'augmentation de la cotisation retraite, la CNRACL. En effet, celle-ci va augmenter tous les ans jusqu'en 2029.

Ça fait encore quelques centaines de milliers d'euros qu'il va falloir payer contre lesquels on ne peut absolument rien.

Nous allons investir sur un tracteur routier électrique.

Ce sont les tracteurs qui transportent les remorques avec les déchets venant des bacs jaunes à Chézy donc de l'autre côté de de Moulins.

Pourquoi on a choisi d'acheter un tracteur ?

Tout simplement parce qu'il fait deux allers-retours par jour, c'est-à-dire à peu près 400 km.

Et compte tenu de l'autonomie du camion, nous le rechargeons toutes les nuits ici, c'était pour nous la meilleure solution. On se rend compte que malgré les 80 000 euros de subventions qui nous a été accordé par l'ADEME pour l'achat de ce camion, sa durée d'amortissement est quand même de 7 ans. Si nous n'avions pas eu de subventions, la durée d'amortissement aurait été de 10 ans.

Alors qu'habituellement on amortit nos camions entre 6 et 7 ans.

Afin de faire le point, je vais vous présenter, ce qui s'est passé les quatre dernières années et puis on verra les quatre années à suivre.

Depuis que j'ai commencé la préparation de ce débat d'orientation budgétaire et par extension celle du budget 2025, j'ai oscillé entre trois sentiments contradictoires : la satisfaction, la lassitude et la colère. D'abord la satisfaction de voir que nos concitoyens qui trient sont de plus en plus nombreux à le faire et qu'ils trient de mieux en mieux. Pour preuve, la collecte des biodéchets dans les zones urbaines après 8 mois de fonctionnement, représente près de 8 tonnes par semaine, soit 400 tonnes par an en année pleine.

Ç'est 400 tonnes qui ne sont pas dans les poubelles et qu'on valorise en compost. La collecte des papiers cartons emballages que ce soit en porte-à-porte ou dans les bacs collectifs nous a permis de bénéficier, de la part des éco-organismes d'une subvention qui en 5 ans est passée de 820 000 à 1 490 000 €, soit une augmentation

de 82 %. Si elle n'existait pas, cette recette serait remplacée par une augmentation identique de la TEOM.

S'il n'y avait pas cette subvention liée à la qualité du tri, la TEOM coûterait 10 % de plus pour tout le monde.

Entre 2020 et 2024, le tonnage des déchets enfouis, c'est-à-dire les OM et les encombrants, est passé de 27 200 tonnes à 23 300 tonnes, soit une baisse de 3900 tonnes, c'est 15 % à peu près. Ou encore, c'est l'équivalent de quatre camions de collecte en moins chaque jour sur nos routes. Et ces camions en moins associés à l'optimisation des tournées de collecte nous permettent d'économiser 59 000 L de gazole par an.

Ce point est vraiment une grande satisfaction.

En revanche, il y a de la lassitude de constater qu'outre nos concitoyens exemplaires, ils ne représentent toujours pas la majorité, loin de là. Et il est décourageant de constater que le contenu des poubelles d'OM de 2024 est, en bien des endroits le même qu'il était en 2020, c'est-à-dire avec plus d'un tiers de papiers, emballages, bouteilles qui devraient être dans le bac jaune ou dans les colonnes à verre et autant de produits alimentaires quelquefois même pas périmés, quelquefois même pas déballés qui devraient être consommés ou jetés dans les bacs à compost pour ceux qui ont une raison d'être jetés. S'il n'y avait dans les poubelles OM que ce qui doit y être, leur contenu pèserait 15 000 tonnes de moins, nous gagnerions plus de 3 millions d'euros. Nous pourrions diminuer la TEOM de 25 %. Il est donc important de poursuivre nos missions de sensibilisation et de pédagogie.

Et enfin la colère. La colère de constater que tous nos efforts restent invisibles pour nos concitoyens. Et pourquoi restent-ils invisibles ?

Tout simplement parce que toutes les innovations que nous mettons en place, toutes les économies que nous faisons grâce à votre implication sont immédiatement submergées par des augmentations qui nous sont imposées sans que nous puissions intervenir de quelque façon que ce soit.

Quelques exemples :

En 2024, nous avons consommé 59 000 L de gazole de moins qu'en 2020, mais il nous a coûté 183 000 € de plus : 11 % de consommation en moins, 28 % de dépenses en plus.

En 2024, nous avons enfoui 3900 tonnes de déchets de moins qu'en 2020, mais nous avons payé 2 300 000 € de plus. C'est 15 % de déchets en moins, mais 90 % de dépenses en plus. La palme d'or étant attribuée à la TGAP avec une augmentation en 5 ans de 176 %. Et nous verrons qu'en 2025, la TGAP sera toujours une variable d'ajustement des déficits de l'État.

Si l'on regarde dans leur ensemble ces 5 années entre 2020 et 2024, nos dépenses ont augmenté de 4 850 000 €, soit 34 %. Parmi ces dépenses, on peut signaler les fluides, l'énergie, l'électricité, on en a parlé tout à l'heure, plus 57 %. Le carburant, seulement plus 28 %, mais parce qu'on a fait des économies.

Maintenant, c'est la location des véhicules et du matériel technique plus 92 %.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que ces dernières années les délais de livraison sont passés de 6 à 18 mois et 1 an de fonctionnement en plus du matériel, c'est davantage de maintenance, c'est davantage de réparation, donc ça nous coûte beaucoup plus cher.

Le traitement des déchets, je vous l'ai dit, est de 2 330 000 €, soit plus 90 % dont 176 % pour la TGAP.

Ces augmentations, ce sont 3 millions d'euros qui représentent 65 % du total des augmentations.

Elles nous sont imposées et nous ne pouvons rien faire d'autre que de les subir.

Or, dans le même temps, la TEOM est passée de 10 548 000 € à 13 970 000 €, soit une augmentation de 32 %.

Ce qui veut dire que les dépenses sur lesquelles nous pouvons agir ont été parfaitement maîtrisées.

Bien que la forte inflation de ces dernières années se soit naturellement traduite par une augmentation des salaires et des charges d'une part, les charges augmentant d'ailleurs beaucoup plus vite que les salaires et une augmentation des taux d'intérêt des emprunts d'autre part. Dans le même temps, nos indemnités, là je parle pour l'ensemble des élus, ont augmenté en 5 ans de 4,77 %, soit 0,85 % par an.

En fait, l'augmentation de la TEOM est due exclusivement aux dépenses sur lesquelles nous ne pouvons pas agir. Ce n'est pas une consolation, mais c'est un fait.

Maintenant, 2025 puis la période 2026-2030 puisque la raison de ce débat c'est avant tout de prévoir l'avenir. Les années qui viennent, verront une révolution dans notre façon de travailler puisque dès cette année vont commencer les études qui feront qu'à l'échéance 2030 nos déchets ne seront plus enfouis mais incinérés et produiront de la chaleur et de l'électricité. La révolution que cela entraînera tant techniquement que financièrement exige que nous abordions cette période avec une gestion maîtrisée de notre syndicat qui nous permettra d'assumer les importants investissements nécessaires.

En effet, avec cette nouvelle usine et sauf mauvaises surprises fiscales ou réglementaires, à partir de 2030 le prix de traitement de nos déchets sera maîtrisé pour plus de 20 ans. Pour cette raison, j'ai souhaité être accompagné par un cabinet spécialisé dans les finances publiques qui a fait une analyse rigoureuse de la période 2019-2024 et une approche prospective complète de la période 2025-2030. Avant donc de parler de l'avenir, je vais vous livrer les conclusions du cabinet Callia Conseil sur l'analyse 2019-2024.

En fait, c'est le résultat de ce qu'ensemble nous avons voté depuis 5 ans.

Les charges à caractère général progressent de 11,4 % en moyenne annuelle, ce



qui s'explique par le coût de traitement passé de 3,6 millions en 2019 à 6 millions en 2024 en raison de la hausse des coûts et de la TGAP. De façon générale, la situation financière du SITOM est saine.

L'autofinancement net moyen de 0,9 millions d'euros a permis de financer 40 % des investissements. Et le fonds de roulement du SICTOM a progressé de 0.5 millions, soit +35% entre 2019 et 2024.

Le décalage du remboursement en capital de l'emprunt UVE en 2030 permettrait de diminuer d'environ 1 million euros le remboursement en capital de la dette sur la période 2025-2030 et de réduire d'environ 0.5 million le montant des nouveaux emprunts souscrits.

De plus, nous avons prévu un test sur 2 communes pour commencer. En effet, nous allons effectuer la mise en place de sacs transparents qui vont remplacer les sacs noirs. Cela permettra, par l'intermédiaire des caméras du camion de voir les déchets qui n'ont pas lieu d'être dans ces poubelles OM.

Ce changement a eu lieu en Charente, le résultat est assez probant puisqu'il y a eu 30 % de déchets en moins.

Le SICTOM distribuera les sacs.

#### **4-Délibération du taux d'augmentation de la TEOM pour le calcul des participations 2025 :**

M. MOMCILOVIC indique une augmentation de la TEOM de 3.2% en 2025.

**A la majorité, le conseil syndical approuve la délibération d'augmentation du taux de la TEOM pour le calcul des participations**

**1 voix contre**

#### **5- Délibération sur le compte épargne temps :**

Mme LESPIAUCQ explique la mise à jour de la délibération des jours de CET, notamment concernant la monétisation de 5 jours par an. Celle-ci est possible si les agents ont un minimum de 15 jours sur leur compte.

D'autre part, il sera possible de demander un minimum de 5 jours à mettre sur le compte RAFP. La RAFP est une retraite additionnelle qui concerne l'IFSE.

Le calcul effectué lors de ce transfert est expliqué dans les documents.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve la délibération du compte épargne temps.**

### **6-Délibération sur l'organisation du temps de travail 1607 heures :**

Me LESPIAUCQ mentionne que là aussi, il s'agit d'une mise à jour faisant suite au passage des 4 jours et de la suppression d'un horaire hebdomadaire de 39h40.

Le service collecte effectue 35h40 par semaine, et pour les autres services 36h50. Concernant la direction, ils doivent effectuer 40h50 par semaine.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve la délibération concernant l'organisation du temps de travail des 1607 heures**

### **7-Prévision de recrutement 2025 :**

Mme LESPIAUCQ indique que 16 ETP (Equivalent Temps Plein) ne sont pas pourvus dont 6 en maladie et 2 en disponibilités.

Le SICTOM va donc recruter 8 agents : 7 en technique dont une mutation et un poste en administratif.

Les postes en techniques sont des agents contractuels qui travaillent déjà au SICTOM depuis quelques années.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte la délibération portant sur les recrutements de 2025**

### **8-Modification du tableau des effectifs**

M. BOROWIAK explique qu'avec les départs en retraite et les arrivées de nouveaux agents, le tableau change d'année en année.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve le nouveau tableau des effectifs**

### **9-Absentéisme 2024**

Mme LESPIAUCQ indique que l'absentéisme a bien diminué ces deux dernières années.

Nous avons une légère hausse des Accidents du travail mais rien de très conséquent puisque nous en avons eu 7 sur l'année 2024.

Concernant la maladie ordinaire, nous sommes en dessous du National.

### **10-Délibération pour signature nouveau contrat avec LEKO**

M. MOMCILOVIC indique que nous avons quitté CITEO pour aller vers LEKO, éco-organisme pour le soutien des emballages, avec les trois autres SICTOM.

Ce nouveau contrat a une durée de 4 ans.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte le contrat avec LEKO**

## **11-Bilan 2024 et perspective 2025 Hygiène et Sécurité :**

M. COITE indique qu'il y a eu 5 COPIL d'effectués cette année.

Vingt agents ont profité de l'action des 50€ remboursé pour une consultation en médecine douce ou autre.

Le travail en 4 jours a été instauré dans tous les services depuis le 01 janvier 2024. A ce propos, un questionnaire va être diffusé auprès des agents pour connaître le ressenti après 1 année.

2 agents ont des dispositifs d'aide auditive avec une demande de reconnaissance de travailleur handicapé. En tout, c'est 13 demandes de RQTH et 2 renouvellements.

La communication interne a été développé grâce aux écrans télévisions.

Il y a eu également la refonte du règlement intérieur et de formation, les deux étant distribués sous forme de livret.

Il y a eu l'aménagement de la salle de pause ainsi que les vestiaires qui restent propres et qui correspond aux attentes des agents.

Nous avons aménagé un temps partagé avec les élus : certains élus sont venus à la rencontre des agents dans les divers services.

Durant l'année 2024, le SICTOM a fêté ses 50 ans.

Les objectifs de 2025 sont la poursuite :

- du COPIL,
- la journée sécurité pour les contractuels ayant un contrat long
- l'action 50€ de la médecine douce et l'aide pour faire les demandes de RQTH.
- Il est également prévu le renouvellement de certains achats d'EPI spécifiques, notamment des lunettes, bouchons d'oreilles moulés mais aussi des trousse de secours.

Concernant la communication interne, la finalité d'un livret d'accueil qui sera remis aux agents remplaçants lors de leur premier jour de travail au sein de la collectivité dans un TOTE BAG avec une gourde, des gants et un boudrier.

Les formations SST-PRAP continuent avec pour objectif à minima 80 % des agents formés aux gestes de premier secours.

Il y a eu depuis septembre, 4 RDV avec les représentants du personnel pour travailler sur le document unique.

Pour finir M. COITE indique que la prochaine journée de prévention aura lieu le 03 juin 2025.

### **12-Bilan 2024 de la commission citoyenne :**

M. FABRE mentionne que 4 réunions de la commission citoyenne ont été faites en 2024 et 17 depuis les quatre dernières années.

Six déchetteries (Domérat, Prémilhat, Cosne, Marcillat, Montmarault et Vallon en Sully) sont équipées d'un local de réemploi.

Concernant celle de Villefranche, elle sera bientôt équipée également.

En tout, il a été collecté 27 tonnes.

Nous avons maintenant 13 acteurs du réemploi : Aux trésors de Saint Victor, les petits bouchons, Broc 'Vincent, le champ des possibles, la MJC de Cosne, les 2 fabab, le relève, cyclopede, l'association des chats, Emmaüs et Pénélope.

Concernant 2025, nous allons poursuivre l'animation autour des zones de réemploi avec les gardiens et les repreneurs afin de consolider le dispositif.

Le comité technique va également continuer avec les opérateurs.

Nous allons également travailler sur les métiers de la réparation en collaboration avec le GRETA et AFPA.

Nous allons lancer la consigne verre dans l'Allier avec PAMPA et mobiliser les producteurs -brasseurs et distributeurs bio.

### **13-Approbation du nouveau statut ATDA :**

M. MOMCILOVIC indique que ATDA a un nouveau statut et qu'il nous faut l'approuver par un vote.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte le nouveau statut de l'ATDA.**

### **14-Délibération du paiement de jours de CET pour un agent :**

M. BOROWIAK souligne qu'un agent vient de partir en disponibilité et qu'il a demandé que ses jours de CET lui soient intégralement payés puisque qu'il n'y a pas de possibilité de reprise au sein de son entreprise.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte la délibération du paiement de jours de CET restant pour un agent parti en disponibilité.**

### **15-Délibération du CDG pour une mutuelle santé et prévoyance :**

Le CDG organise une consultation auprès de plusieurs mutuelles afin d'obtenir les meilleurs tarifs en santé et prévoyance.

Cette consultation n'est en rien obligatoire pour les agents mais leur permettra, suivant les résultats de changer de mutuelle s'ils le souhaitent.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte la délibération du CDG concernant la consultation de mutuelles santé et prévoyance.**

**16-Questions diverses : Horaire de canicule en déchetterie :**

M. MOMCILOVIC rappelle que depuis 2019, lors de jours déclarés de canicule par Météo France, les déchèteries fonctionnent en horaire de canicule, soit de 7h-12h/13h-16h ; décision actée par le CST du 27 juin 2019.

La commission RH et Hygiène et Sécurité, lors de sa réunion le 04 février 2025 ainsi que le bureau lors de sa réunion du 06 février 2025 propose de mettre un terme aux horaires spécifiques en cas de canicule. En effet, les agents ont la possibilité de se mettre régulièrement dans un local climatisé et étant équipés de dispositifs comme des gilets rafraichissants et des casquettes permettant de lutter contre les fortes chaleurs.

La commission a également souhaité que soit aménagé une zone ombragée permettant aux gardiens de se protéger des fortes chaleurs tout en restant à l'extérieur.

**A l'unanimité, le conseil syndical accepte la fin des horaires de canicule pour les gardiens en déchèteries.**

**Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 19h 35.**